

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 790

Artikel: Zurich

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plébiscites

Union Suisse des Sociétés coopératives

Dans quelques jours, les membres des sociétés coopératives de l'Union suisse seront appelés à un scrutin féminin. Nous avons déjà parlé de cette consultation que nous recommandons très vivement à toutes celles de nos lectrices qui sont en mesure d'y participer. Les urnes seront déposées dans les magasins où elles se servent habituellement et c'est là qu'elles seront informées des jours et heures où le scrutin sera ouvert, il n'y a pas d'horaire général, chaque société locale étant responsable de son organisation.

Comme on l'a dit, les résultats de cette consultation ne peuvent ni instaurer le suffrage féminin, ni nuire à son instauration future; mais s'ils sont favorables, ils seront d'un grand poids; ils auront montré à l'opinion publique que les femmes ne se désintéressent pas, comme on le prétend, des affaires publiques et qu'une importante proportion d'entre elles désirent jouir de leurs droits. Cet argument aura de la valeur, étant donné que les sociétés des coopératives se trouvent dans toute la Suisse, qu'ils appartiennent à tous les milieux, des plus modestes aux plus fortunés et qu'on pourrait difficilement effectuer une enquête dans des groupes mieux répartis sur tout le territoire du pays.

GENÈVE

A Genève, on discute d'un autre plébiscite, officiel celui-là. M. le député L. Nicole a soumis cette proposition au Grand Conseil qui a chargé une commission de l'étudier. Si le projet était accepté, après le rapport de la commission, les autorités se chargeraient alors de procéder à la votation. Il faudrait établir les listes de toutes les Suissesses majeures de notre canton, puis on organiserait un scrutin où ces électrices d'un jour participeraient et viendraient dire si oui ou non, elles désirent jouir des droits politiques dans notre canton.

Cette consultation occasionnerait des frais, elle n'aurait qu'une valeur d'enquête et il faudrait tout de même que les électeurs soient consultés à leur tour plus tard, et rien ne prouve qu'un plébiscite favorable les inciterait à nous accorder ce qu'ils nous ont déjà refusé trois fois.

Une forte proportion des femmes du canton étant déjà atteintes par le plébiscite de la Coopérative, nombre de suffragistes genevoises trouvent que cela fait bien des consultations en peu de temps, sur le même sujet, et que l'une risque de nuire à la réussite de l'autre.

* * *

Un juriste éminent, ami et soutien du suffrage féminin, M. Max Huber, a approuvé le principe d'un plébiscite féminin; même si une minorité de citoyennes voulait voter, on devrait tenir compte de cette minorité, dit-il.

* * *

Une voix du Tessin

Mais voici une opinion contraire émanant d'un suffragiste tessinois.

Sous le titre « Démocratie traditionnelle », le « Giornale del Popolo » a publié un long article de tête où il fait bonne justice de la tradition helvétique qui consiste à refuser d'accorder le droit de vote aux femmes. C'est, dit-il, une de ces traditions qui est en désaccord complet avec les nécessités de notre temps.

L'auteur de l'article juge inopportun un plébiscite féminin.

« Nous sommes tout à fait opposés à la proposition faite à la Chambre d'organiser une sorte de referendum parmi les femmes pour savoir si oui ou non elles désirent voter. Ne voit-on pas que ceci équivaudrait, par exemple, à une consultation, auprès de ceux qui ont vingt ans, pour leur demander si oui ou non ils désirent faire leur service militaire? »

Il existe des problèmes qui ne peuvent être résolus que sur la base de considérations juridiques, celui du vote des femmes est du nombre.

Le droit de vote existe-t-il pour les femmes? Si oui, il faut l'inclure dans la constitution. Et nous les hommes? nous a-t-on demandé si nous voulions voter?...

Evidemment non, et le point de vue auquel se place notre commentateur nous paraît parfaitement logique: en Suisse, les citoyens sont appelés, comme pour le service militaire, à remplir leurs devoirs civiques et politiques. Il est tout naturel d'ajouter que les femmes aussi ont des devoirs de ce genre à remplir; dès lors ce serait prendre la chose bien à la légère que de leur demander préalablement si elles ont envie oui ou non, d'accomplir leur devoir envers le pays.

15 juin 1951.

Nos suffragistes à l'œuvre

Suffrage féminin aux Chambres fédérales

On se souvient que le 13 juin dernier, au Conseil national, s'était déroulé un débat animé à propos du suffrage féminin. Le député valaisain, M. Pierre von Roten avait défendu la thèse — qui est celle de l'Association suisse — que les Suissesses pourraient obtenir leurs droits politiques si l'on interprétait dans un sens exact l'article 4 de la Constitution fédérale.

La majorité du Conseil, cependant, a adopté la thèse soutenue par sa commission, à savoir qu'il est nécessaire de procéder à une modification partielle de la Constitution, modification sur laquelle, naturellement, tous les électeurs auraient à se prononcer; et le Conseil national avait voté une motion en faveur d'un projet de modification constitutionnelle.

* * *

Notre seconde Chambre, le Conseil des Etats, avait cet objet à l'ordre du jour de la session d'automne, et c'est le 20 septembre dernier, qu'elle a examiné le rapport du Conseil fédéral sur la procédure à suivre pour instituer le suffrage féminin en matière fédérale.

Le rapporteur était M. Picot (Genève) dont on connaît l'attitude sympathique à notre égard. Il a donc proposé d'adopter le rapport et d'approuver la motion de modification votée par le Conseil national.

Malheureusement une forte opposition s'est manifestée, M. Clausen, rapporteur de la minorité a renvoyé la femme à son foyer et à ses enfants (et celles qui n'en ont pas et qui forment près de la moitié de la population féminine?). Il a rappelé aussi le nombre considérable d'étrangères qui, chaque année, deviennent suisses par mariage.

On pourrait répondre à M. Clausen que cette loi, autorisant les épouses étrangères à devenir Suisses au moment de leur mariage, ce sont les hommes qui l'ont faite. Si les femmes avaient voix au chapitre, qui dit qu'elle subsisterait telle quelle? Des électrices suisses n'auraient-elles pas demandé que l'octroi de la nationalité suisse aux étrangères soit subordonné à des conditions précises et à des délais normaux?

M. Hefti (Glaris) a prétendu que la majorité des Suissesses ne désirent pas disposer de leurs droits. Qu'en sait-il? Il a ajouté que cette transformation de nos mœurs politiques entraînerait la mort des Landsgemeinde. Nous ferons observer, à ce propos, que son argument ne tient pas en ce qui concerne les votations fédérales, puisqu'il n'y a de Landsgemeinde que cantonales.

Le rapport du Conseil fédéral a été adopté par 36 voix contre 1 (M. Duttweiler, Zurich).

VAUD

Des femmes qui veulent voter

Chaque année, la ville de Lausanne remet, à l'occasion du 1er août, un volume consacré à Lausanne, aux jeunes gens et aux jeunes filles atteignant leur majorité. Et chaque année des jeunes filles protestent parce qu'elles ne reçoivent pas, par la même occasion, leur carte civique.

Cette année encore, quelques-unes d'entre elles n'ont pas manqué à la tradition: « Une carte d'électrice glissée en première page aurait beaucoup ajouté à mon plaisir », écrit l'une d'elles. L'autre dit: « Je remercie la ville de Lausanne pour ce magnifique cadeau, mais permettez-moi de regretter d'être, cette année, seulement citoyenne et non électrice ».

Le seul regret que je puisse formuler, écrit une troisième, c'est que la Municipalité, en plus du don du livre, n'offre pas aux jeunes filles de Lausanne le droit de vote ».

Des jeunes filles qui savent ce qu'elles veulent et qui veulent voter... S.B.

Une voix hindoue

Parlant, il y a un mois, devant le congrès du parti qui détient le pouvoir dans l'Inde, le pandit Nehru a rendu hommage à la collaboration féminine et fait appel aux femmes pour qu'elles participent toujours plus nombreuses à l'administration du pays. « Car l'Inde offre, dit-il, de nombreux champs d'activité aux femmes, et surtout où on leur a donné la possibilité de se rendre utiles, elles ont prouvé leurs capacités. Ce fut pour nous un malheur de les avoir si longtemps mises de côté. Ecartons tous ces obstacles et appelons les femmes à l'aide. Je suis certain que le progrès fera, dans notre pays, une marche

Ce rapport conclut en ces termes... « nous estimons que le moment n'est pas venu de trancher la question fondamentale de savoir s'il y a lieu d'instituer en matière fédérale, le droit de vote et l'éligibilité des femmes. Sans nous prononcer pour ou contre le suffrage féminin, nous avons toujours été d'avis... qu'il serait plus juste de l'introduire d'abord en matière communale et cantonale... ».

Lorsqu'on a discuté alors la motion du Conseil national, on a égrené une nouvelle série d'arguments que nous connaissons bien: la femme doit se limiter, si elle sort de son foyer, à s'occuper des problèmes sociaux... (nous remarquons justement qu'on arrive à de piètres résultats lorsqu'on ne dispose pas de droits politiques... réd.) que l'expérience du vote féminin dans les pays étrangers n'est pas convaincante... (mais le système politique est tout différent, on nous l'a assez dit, les exemples étrangers ne valent pas complètement en ce qui nous concerne...).

MM. Duttweiler et Malche (Genève) ont encore rompu une lance en faveur du suffrage, cela n'a pas empêché la motion d'être rejetée, de même que le postulat de M. Picot demandant de procéder, avant toute consultation des électeurs masculins, à une consultation des Suissesses majeures (18 voix contre 15).

Il va sans dire que l'Association suisse pour le suffrage féminin ne va pas rester inactive et poursuivra sa campagne avec une énergie redoublée. Elle a déjà publié dans la presse une protestation.

L'Association suisse pour le suffrage féminin proteste à Berne

L'Association suisse pour le suffrage féminin a fait parvenir la lettre suivante au Conseil des Etats:

Monsieur le président, Messieurs les députés,

Vous avez éliminé de la discussion de l'ordre du jour, la question du suffrage féminin par votre décision du 20 septembre.

Malgré l'appui apporté à notre cause par ses partisans, dix-neuf membres de votre Conseil ont montré, par leur vote négatif, qu'ils se désintéressent de cette question pourtant si importante pour la Suisse.

L'Association suisse pour le suffrage féminin proteste devant l'opinion publique contre cette méconnaissance des principes qui sont à la base de notre Etat. Elle invoque le principe de l'article 4 de la Constitution fédérale qui affirme: « Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles ».

rapide avec l'aide féminine. La génération actuelle est formée et éduquée plus par les femmes que par les hommes, et il est juste que ces éducatrices puissent assumer toutes leurs responsabilités. J'espère que lors des prochaines élections, de nombreuses femmes seront élues dans les conseils législatifs ».

Ces paroles du pandit Nehru pourraient être méditées ailleurs que dans l'Etat de l'Inde; elles pourraient avoir leur écho dans notre démocratie. C'est un fait certain que dans les pays neufs — ces pays neufs ont été de très vieilles civilisations, mais nous les estimons neufs parce qu'ils n'ont pas généralisé l'eau chaude sur l'évier, la baignoire, parce qu'ils ne distribuent pas de mitraillette aux jeunes et ne travaillent pas à la désagrégation de l'atome — le féminisme progresse rapidement. Les Hindoues sont électrices et éligibles, elles sont élues; leur ministre de la santé est une femme, qui siège dans l'Organisation mondiale de la santé, y joue un rôle important. Il y a des Hindoues dans toutes les grandes organisations internationales officielles et privées, et elles y font preuve de grandes qualités. Miss Sarah Chakko, qui a été la secrétaire de la commission du Conseil

ocuménique des Eglises pour le rôle de la femme dans l'Eglise, a été nommée présidente du Conseil ocuménique des Eglises, au cours de sa session de Rolle; elle est directrice du collège féminin Isabella Thoburn à Lucknow. Dans l'Etat de Ceylan, une des têtes du mouvement féministe, Mrs. Gladys Loos, a dirigé le Collège méthodiste de Colombo. S.F.

Projet égyptien

Un projet de loi accordant le droit de vote aux femmes égyptiennes a partir de 21 ans a été déposé à la Chambre par le député wafdiste Ahmed el Hadry.

BERNE

La section suffragiste bernoise a organisé pour le 30 septembre une *Journée du suffrage féminin*. Elle a invité ses amis à 10 h. 30, à la Schulwarte, pour une manifestation publique dont le programme comportait une allocution de la présidente, des chants des élèves du séminaire de Monbijou, pour les institutrices, et une conférence du Dr Fritz Wartenweiler (Aarau), sur ce sujet: *Avons-nous besoin de la collaboration de la femme dans la commune et l'Etat?*

Les organisatrices se sont félicitées d'avoir pu assurer la collaboration d'une personnalité aussi éminente. Le Dr Wartenweiler est, en effet bien connu par l'œuvre de sa vie consacrée à l'éducation et à la formation de l'homme. C'est lui qui a fondé ces homes de la culture comme celui du Herzberg (Aarau) où, tour à tour, des groupes de jeunes ou d'adultes s'en vont étudier ensemble telle ou telle question intéressant le développement harmonieux de notre peuple suisse.

Groupe romand de Berne

Il a organisé pour le lundi 1er octobre, une séance à l'Hôtel Bristol où M. Olivier Reverdin, rédacteur au « Journal de Genève » et son correspondant à Berne, a parlé du *Programme des partis politiques en vue des prochaines élections*.

Vu l'intérêt, l'actualité du sujet et la compétence particulière du conférencier, les organisatrices savaient que les non Romandes ne manqueraient pas de venir grossir les rangs de leur public habituel.

La Neuveville

Pour la première fois, et ceci ensuite de démarches faites par notre section de l'ASSF, les jeunes filles ayant atteint leur majorité ont été convoquées le 1er août en même temps (si ce n'est au même titre!) que les jeunes citoyens à une cérémonie patriotique.

NEUCHÂTEL

Le mercredi 3 octobre, les suffragistes de La Chaux-de-Fonds ont remplacé leur séance habituelle par une conférence appartenant au cadre du plébiscite coopératif.

Cette conférence, placée sous les auspices des coopératives réunies et du Groupe des coopératives était destinée à fournir au public féminin des informations sur ce sujet, *Femme, citoyenne et coopératrice*.

L'orateur, M. Aldo Dami, journaliste, est privat-docent à l'Université de Genève.

ZURICH

La section suffragiste zurichoise a organisé aussi une manifestation pour la journée du 30 septembre. Elle a convié le public et ses amis, le dimanche matin à 10 h. 30, dans la pittoresque *Wasserkirche*. Un programme musical de haute tenue, un quatuor de Haydn et un quatuor de Schubert, encadraient une conférence de Mlle Dora Scheuner, pasteur à Berne, sur ce sujet: *Ordre et Liberté*.

Les analphabètes sont des citoyens

Lors des examens pédagogiques des recrues de 1950, on a trouvé parmi les 28 000 hommes, deux analphabètes, et plusieurs recrues qui ne savent écrire qu'en copiant un texte. Et ces analphabètes ont reçu, cela va de soi et sans qu'ils la demandent, cette carte civique que l'on refuse obstinément aux femmes, quel que soit leur degré de culture!

Le «Mouvement Féministe» est en vente

A Genève: à la Librairie Payot, au Molard et à la Librairie Jullien, Bourg-de-Four. Le journal est distribué le vendredi.

Pour soigner TOUX et MAUX DE GORGE prenez la POTION FINCK (formule du Dr. Bischoff) En vente à la PHARMACIE FINCK & Co 26, rue du Mont-Blanc, Genève au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures Maison fondée en 1870 Mme Vve L. MENZONE Solidité - Éléance 5% escompte en tickets Jaunes 17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30